

La Lettre de Liaisons n° 84 du 18 décembre 2003

Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire. Jean Jaurès.

Comité de rédaction : Mayeul Chamussy (38), Olivier Delbeke (94), Bernard Grangeon (63), Joelle Losson (54), Claude Luchetta (43), Vincent Présumey (03), Michel Tommasini (88).

Contacts et correspondance à e-liaisons@voila.fr

Pour soutenir et élargir la diffusion de Liaisons, faites circuler notre bulletin !

Abonnez-vous à notre liste de diffusion : e-Liaisons-subscribe@yahogroupes.fr

Visitez notre site web : http://site.voila.fr/bulletin_Liaisons/index.html

Sommaire:

- Réunion nationale le dimanche 1° février 2004,
- Article remis au journal *La Montagne* de Clermont-Ferrand.
- Notes sur la situation politique.
- Vincent Présumey : Commentaire sur le rapport de la commission Stasi.
- Ballon Rouge : constitution du réseau de groupes et collectifs locaux "Convergence anticapitaliste".
- Documents et nouvelles du mouvement syndical :
 - alors que le protocole contre les intermittents s'applique au 1° janvier, rappel de quelques vérités.
 - tract sur les revendications des grévistes de Pizza Hut.
 - communiqué par Alex Legros : mieux que le père Noël !
 - article du bulletin *L'Internationaliste* (GSI) sur les syndicats en France et en Europe.
 - affaire Charasse : plainte retirée. Lettre de l'Intersyndicale à la fédération du parti socialiste.
 - tract sur le RMA de la CGT Chômeurs d'Ales (30)
- solidarité internationale : messages de José Perez et Jeanne sur la Palestine.
- Brésil : sur un article paru dans la NVO (CGT).
- départs : Amadou Kourouma, Al Richardson.

Dimanche 1° février 2004,

à l'initiative du comité de rédaction de la *Lettre de Liaisons*, du Club République sociale et des participants réunis le dimanche 16 novembre à Paris, une **RENCONTRE NATIONALE** aura lieu, à l'AGECA, PARIS, 177 rue Charonne (11°), métro Alexandre Dumas.

Le 16 novembre, se sont rencontrés des initiateurs de plusieurs appels politiques : "Soyons nous-même l'alternative politique" (région rouennaise), "La rupture avec le capitalisme : une urgence démocratique" (titre de l'article remis à la presse locale, voir ci-dessous, Allier-Auvergne) et d'autres animateurs des grèves de mai-juin dans leurs secteurs et militants de différentes organisations. A l'issue de la réunion, il a été décidé de se revoir fin janvier (aucune salle n'étant libre le 25 janvier, ce sera donc le 1° février) en appelant toutes celles et ceux qui veulent aussi s'organiser pour aider les travailleurs de ce pays à en finir avec ce gouvernement, ce président, ce régime, à s'associer.

C'est une construction commune qui s'amorce, dans la transparence et le libre débat.

Le 1° février, la réunion se tiendra sur la journée. Conformément aux discussions du 16 novembre, au moins trois points seront à l'ordre du jour :

- en finir avec le gouvernement Chirac-Raffarin et le régime de la V° République : comment grouper les forces politiques et mettre cette question à l'ordre du jour partout ?
- les élections régionales, cantonales et européennes.
- où en est le syndicalisme ? Faut-il engager un combat pour un syndicalisme unifié et interprofessionnel et comment ?

L'initulé exact de cette réunion est à définir en commun avec les groupes et les camarades qui souhaiteront la co-organiser.

Mais d'ores et déjà, cochez sur vos agendas la date du DIMANCHE 1° FEVRIER !

La rupture avec le capitalisme : une urgence démocratique.

Quelque chose de nouveau a commencé : dans la région, des militants, socialistes, communistes, syndicalistes, et aussi de simples citoyens, ont décidé de se regrouper, par-dessus les frontières d'organisations et de traditions, parce qu'ils sont pris par un sentiment d'urgence.

Voici au moins 20 ans que nous vivons l'alternance du pire et du « moins pire préparant le pire » : le pire, c'est ce que fait aujourd'hui la droite au pouvoir et c'est l'extrême droite, le « moins pire préparant le pire », c'est ce que fait la gauche quand elle est au pouvoir. Ce cycle arrive à son terme : pour la majorité des travailleurs le moment de la rupture arrive.

C'est vital, car sans cela, si l'on attend sagement 2007, le gouvernement Chirac-Raffarin ou son successeur comptent bien avoir détruit tous les droits sociaux.

Ceux qui ont fait le choix du regroupement proposent de discuter d'un plan d'urgence : blocage des licenciements et réduction réelle du temps de travail pour créer des emplois stables, abrogation des mesures Balladur de 93, du plan Juppé et de la loi Fillon contre les retraites et la Sécu, de la décentralisation et défense et des services publics, politique étrangère démocratique en Europe, en Afrique et dans le monde.

Ce plan d'urgence demande un autre régime et la rupture avec la loi de la propriété privée et de l'argent.

S'unir pour imposer, en renversant ce régime, la volonté de la majorité : les signataires appellent toutes celles et tous ceux qui ressentent cette urgence à s'associer, sans exclusives, et à débattre, pour construire nous-mêmes une alternative politique.

Cet appel s'adresse entre autre aux partis qui se présentent aux élections régionales, lesquelles seront des élections politiques d'importance nationale : PS, PCF, Verts, LCR, LO.

Dans la troisième semaine de janvier 2004, nous organiserons de premières réunions publiques à Clermont-Ferrand et à Moulins.

Moulins : Michel Panthou, Sylvie Bonnin, Vincent Présume, Mohamed Kebour, Anne Kebour, Martial Higginson, Christian Pariset, Jacqueline Gerbaud, Monique Santerre.

Montluçon : Nina Palacio, Corinne Maury, Frédéric Panne, Vincent Martinez.

Vichy : Michel Beau.

Clermont-Ferrand : Bernard Grangeon, Joël Guélon, Bruno Slama.

Le Puy : Claude Luchetta.

* * * * *

Notes sur la situation politique.

L'échec du projet de constitution européenne dans son état actuel révèle, dans sa dimension diplomatique, la crise actuelle de toutes les relations sociales, économiques, politiques, militaires, au plan international.

Tous les chefs d'Etat étaient d'accord pour mettre dans ce texte des agressions contre les travailleurs et contre la démocratie. Le désaccord n'a pas porté là-dessus :

-tous d'accord pour donner une valeur "constitutionnelle" à l' "économie de marché dans laquelle la concurrence est libre",

-tous d'accord pour donner une valeur "constitutionnelle" à l'augmentation des dépenses militaires dans le cadre de l'OTAN, à la suite d'un compromis laborieusement passé entre Berlin, Londres et Paris par lequel était approuvé à la fois la formation d'un pôle militaire européen (dont Washington ne veut pas) et son lien à l'OTAN c'est-à-dire sa soumission à Washington.

-tous d'accord pour institutionnaliser les liens Union Européenne-église catholique (article 51), le Vatican, l'Espagne et la Pologne voulant en plus que "Dieu" figure es qualité dans cette "constitution"...

La construction du consensus pour soutenir, ouvertement ou hypocritement, tout cela, était déjà très avancée. C'est ainsi qu'en France la direction de la CGT esquissait à la suite de la CES un soutien critique discret, que le PCF présentait la question sous l'angle d'un "débat très ouvert", que LO excluait tout appel au refus de cette constitution et imposait l'absence de cet important sujet dans ses positions communes avec la LCR en vue des élections, que les

Verts tout en cultivant le thème "moi je ne me compromets pas avec le PS" apportaient leur soutien au texte par ailleurs porté sur les fonds baptismaux par l'ensemble de la social-démocratie (?) européenne, à l'exception notable de 40% du PS français, seule fausse note majeure à cette étape...

Formellement, le désaccord a porté sur la pondération des voix entre petits, moyens et grands pays, Espagne et Pologne menant l'offensive contre le "couple franco-allemand" soutenu par l'Italie de Berlusconi pour que les proportions adoptées en 2000 au sommet de Nice soient maintenues -elles avaient, à l'époque, été imposées par l'Allemagne à la France pour ouvrir la voie à l'ouverture à l'Est. On remarquera que ce sont aussi les chefs d'Etat espagnol et polonais qui ont mené l'offensive en faveur de "Dieu". C'est le soutien plus ou moins voilé que la Grande-Bretagne leur a apporté qui a définitivement fait capoter le projet, dans sa forme actuelle.

Tout cela signifie en réalité que l'Allemagne -l'impérialisme allemand, appelons les choses par leur nom- voit se réaffirmer contre elle l'alliance qui était apparue au printemps, lorsque Washington et Londres ont fait encercler la "vieille Europe" par leurs supporters dans la guerre en Irak.

Au passage, l'Allemagne voit se retourner contre elle les effets de sa volonté d'élargir l'UE à l'Est et de même, la France (l'impérialisme français) se retrouve piégée avec elle, à ses côtés, ce qui n'était sans doute pas l'intention de ses dirigeants au départ.

Le projet de renforcement de l'UE autour de son noyau germano-français et rhénan est donc plus en crise et en péril qu'il n'a jamais été. Un dispositif géopolitique beaucoup plus vaste, plus informel et flexible aussi, a été construit par les Etats-Unis (par l'impérialisme américain) depuis les crimes du 11 septembre : occupation de l'Afghanistan et de l'Irak, pression brutale du gouvernement Sharon contre les Palestiniens, présence militaire américaine en Asie centrale et en Géorgie, contrainte sur la Turquie pour qu'elle s'associe à l'occupation de l'Irak (et sur les Kurdes pour qu'ils fassent mine d'accepter cela), alliance ostensible avec les nouveaux adhérents à l'OTAN en Europe centrale, allant jusqu'à envoyer des Polonais en Irak (!). Les impérialismes secondaires, français et britannique, pratiquent un jeu d'équilibre précaire qui a largement fait basculer Londres du côté américain, bien qu'il y ait des contradictions, et qui est en train de rincer Paris dans un bloc avec l'Allemagne.

Dans ce jeu réel des rapports de force, le thème "construction européenne" occupe en fait une place essentiellement idéologique -même si cela ne veut pas dire que les institutions créées par ces Etats n'ont pas de réalité et ne jouent pas un rôle significatif. Mais en fait de super-Etat ou d'Etat supranational, ce sont bien des Etats qui s'opposent, avec l'intervention parmi eux de celui qui est plus puissant qu'eux tous, mais qui est aussi devenu le grand facteur de désordre et d'instabilité mondiale : les Etats-Unis. (1)

A part Olivier Duhamel, personne n'a pleuré dans les chaumières l'échec de ce projet. Cependant l'alternative esquissée par Schroeder et Chirac -l'Europe à "géométrie variable" dans laquelle le bloc franco-allemand irait seul "de l'avant"- n'en est pas une. Pour le peuple allemand, elle signifie que la destruction des droits sociaux et la désindustrialisation, beaucoup moins avancée outre-Rhin qu'en France, vont s'accroître. Pour le peuple français, elle signifie aussi les attaques anti-sociales de Raffarin, dans le cadre de la République (?) décentralisée et multiconfessionnelle (voir ci-dessous l'article de fond sur le rapport de la commission Stasi), qui se rapproche de plus en plus, justement, du modèle fédéral allemand au moment même où la nation allemande peut constater que ce modèle a contribué à empêcher une réelle réunification depuis la chute du Mur de Berlin. Pour les deux, elle signifie que la baisse actuelle du dollar va continuer à produire l'exportation de la crise américaine en Europe, Blair et la City attendant d'en voir les conséquences pour voir s'ils iront ou non dans l'euro, afin que s'ils s'y décident, l'intégration de la Livre Sterling modifie radicalement les équilibres ayant constitué cette monnaie, au détriment de l'impérialisme allemand.

Les militants ouvriers, réellement socialistes, n'ont pas à pleurer l'"occasion perdue" ni à appeler à la relance de la "construction européenne". Ils doivent être pour la libre association immédiate de toutes les nations du continent, mais cela signifie la démocratie partout, et cela est incompatible aussi bien avec l'Union Européenne qu'avec l'Etat de la V^e République par exemple en France.

Au cours des dernières semaines, la situation politique française a vu monter un phénomène relativement nouveau : le ministre de l'Intérieur qui défie le président et montre très clairement qu'il trépigne de le remplacer.

Contrairement à la plupart des journalistes, nous dirons que cette accentuation du "phénomène Sarko" ne s'explique pas par la personnalité du quidam, mais par la crise du gouvernement Raffarin lui-même, dont la survie jusqu'aux régionales est de plus en plus difficile et a fini par affaiblir Chirac.

Fondamentalement, c'est la poussée vers la grève générale en mai et juin dernier qui a créé cette situation dans laquelle c'est tout l'acquis, pour la droite, l'Etat et le patronat, de l'été 2002 (position plébiscitaire de Chirac, création de l'UMP et d'une assemblée bleu horizon aux ordres, réorganisation de la gendarmerie et de la police) qui est sur le fil du rasoir.

Dire qu'il est sur le fil du rasoir, c'est apprécier dynamiquement les choses : c'est dire qu'elles doivent à moyen terme au plus tard basculer dans un sens ou dans l'autre. Soit la contre-offensive du salariat, intégrant les leçons de mai et de juin, précipite la décomposition du gouvernement, des rapports entre le président et les autres institutions et du régime de la V^e République lui-même, ouvrant la crise sociale, démocratique, révolutionnaire. Soit les éléments sur lesquels ce gouvernement a pu placer ses pions -la loi Fillon, la décentralisation et maintenant la seconde loi Fillon sur le "dialogue social" instaurant les accords d'entreprises dérogatoires, détruisant le droit social dans ses fondements- lui permettent, sans rencontrer grande opposition, d'aller plus loin et d'allonger la durée du travail, ruiner les services publics, achever de ruiner l'Hôpital public, casser les relations sociales, bref, nous battre.

Le relatif calme du salariat depuis la rentrée, sauf la poussée vers la grève générale dans les universités que nous avons analysée dans la Lettre de Liaisons n° 82, ne signifie pas que nous soyons battus, loin de là, mais que les appareils syndicaux ne nous donnent pas les moyens d'une action unie efficace -ils évitent soigneusement de nous les donner- et que nous digérons le bilan politique de mai et de juin, en prévision d'un prochain affrontement que l'on sait, que l'on sent, plus important et plus ample.

Dans ce cadre, les élections régionales vont de fait revêtir une importance particulière, car elles sont la première échéance nationale depuis 2002 et, alors que les réformes constitutionnelles léguées par Jospin (quiquennat et inversion du calendrier présidentielles-législatives) visent à verrouiller toute élection législative, cadencée derrière les présidentielles, ce sont en fait ces élections régionales qui vont avoir, parce que le gouvernement et le régime sont en crise, valeur de législatives.

Voilà le cadre que nous soumettons à la discussion pour analyser ces élections. Dans ce cadre, nous reviendrons dans les prochaines lettres sur l'attitude des différentes forces politiques à gauche (PS, LCR-LO, PCF, Verts, listes intermédiaires ou "alternatives", PT...). Cette discussion vise à préparer la réunion du 1° février et à permettre à celle-ci de tirer des conclusions. Toutes les contributions seront naturellement les bienvenues.

(1) On nous permettra de ne pas avoir grand-chose à dire de la capture de Saddam Hussein. Sans doute cela les arrange-t-il tous : Saddam Hussein ne risque plus de se faire lyncher par des irakiens et les Etats-Unis contrôlent ce qu'il pourrait raconter sur leur longue et étroite collaboration depuis le temps où cet agent provocateur émule de Staline tentait de tuer le dirigeant nationaliste Kassem à la grande satisfaction de l'impérialisme britannique.

* * *

Mercredi 17 décembre, 17h. Chirac vient de faire son discours "sur la laïcité". A l'évidence, il reprend l'essentiel de l'orientation de la commission Stasi. En ne reprenant pas la proposition de jours fériés juifs et musulmans et en faisant un couplet sur le "communautarisme", il se donne l'air de la contredire. En fait, toute l'orientation de fond y est : un loi-alibi et, à côté, une lourde insistance sur "*l'enseignement du fait religieux à l'école*" pour que chacun comprenne "autrui"...

La question du "fait religieux à l'école", promue par Régis Debray et la gauche branchée, sur laquelle nous avons, alertés par Benoit Mély, donné l'alerte voici un an, devient centrale.

Quant à Chirac, il essaye sur la laïcité de refaire le même coup du sauveur de la République.

On y a eu droit contre Le Pen : Chirac rempart contre le fascisme.

Puis sur l'Irak : Chirac rempart contre l'impérialisme américain.

Et maintenant c'est Chirac rempart contre le communautarisme !

A chaque fois la farce apparaît un peu plus clairement. Si on veut être sûrs d'avoir Le Pen, Bush et Ben Laden, soutenons Chirac. Si on veut les écarter de l'avenir et de celui de nos enfants, vironons Chirac !

* * *

Commentaire sur le rapport de la commission Stasi.

Introduction.

Le rapport Stasi est donc paru. Il est censé inspirer un discours de Chirac dans quelques jours. Tout militant laïque qui réfléchit devrait avoir compris que l'on ne peut rien attendre de bon de ce président, de ce gouvernement, de cette assemblée responsable devant eux et seulement devant eux, de ce régime, en matière de laïcité et de lois laïques. Le rapport de la commission Stasi confirme cette impression. Il convient de le lire et l'étudier "objectivement". La démonstration est claire : d'eux -car la commission Stasi est une chose du président, une institution temporaire de la V° République, et rien d'autre-, d'eux, rien de bon à attendre.

La définition de la laïcité : arrière-plan de philosophie politique.

Cette lecture ne manque aucunement d'intérêt. Elle comporte même un résumé utile de la législation et de la jurisprudence, française et européenne, en la matière. On remarquera cependant que, même en tant que document de travail, le rapport de la commission Stasi ne satisfait pas pleinement aux exigences de rigueur et de précision que l'on attend par exemple d'un travail universitaire. Ainsi, l'hésitation entre l'adjectif substantivé "laïque" et le nom adjectivé "laïc" ne devrait pas se trouver ici. "Laïque" se réfère à la laïcité et n'a que faire de "laïc" qui signifie la partie non ordonnée prêtre du "peuple de Dieu" dans la religion chrétienne, singulièrement catholique. Un "laïc" est donc ici un chrétien ou, mieux, un catholique, "engagé dans la cité", comme on dit.

La commission unanime a adopté une définition de la laïcité. Celle-ci se trouve résumée dans le préambule :

"La laïcité, pierre angulaire du pacte républicain, repose sur trois valeurs indissociables : liberté de conscience, égalité en droit des options spirituelles ou religieuses, neutralité du pouvoir politique. La liberté de conscience permet à chaque citoyen de choisir sa vie spirituelle ou religieuse. L'égalité en droit prohibe toute discrimination ou contrainte et l'Etat ne privilégie aucune option. Enfin le pouvoir politique reconnaît ses limites en s'abstenant de toute immixtion dans le domaine spirituel ou religieux. La laïcité traduit ainsi une conception du bien commun. Pour que chaque citoyen puisse se reconnaître dans la République, elle soustrait le pouvoir politique à l'influence dominante de toute option spirituelle ou religieuse."

Cette définition doit être analysée. Elle frappe par son caractère négatif et vide et s'inspire, en cela, de la définition négative de la liberté individuelle comme absence de contrainte qui fonde depuis Hobbes la tradition libérale bourgeoise. La "liberté de conscience" est une liberté individuelle alors que l' "égalité en droit des options spirituelles et religieuses" concerne des collectifs. La combinaison des deux suggère que l'individu doit être libre de choisir entre des "options" mises à égalité.

Tout cela est très général : nulle part ici il n'est dit que l'Etat doit protéger les individus, dès leur enfance et donc non seulement à l'école mais dans la famille (question que le rapport n'aborde que de biais), de l'asservissement de leur conscience, et aider à ce qu'ils se construisent, par l'instruction, un esprit critique -or, la notion d'esprit critique est absente des locutions et des formulations employées dans le rapport Stasi pour caractériser la laïcité.

Il est simplement dit ici que l'Etat doit traiter à égalité toutes les religions et "options spirituelles", une fois de plus sans envisager la possibilité d'une irrégion ou d'une non-spiritualité revendiquée, et, c'est le troisième élément de la définition, rester "neutre" entre elles. Mais protéger une petite fille de l'excision ou du voile est-ce rester neutre ? Confiner les églises et leur retirer le contrôle des écoles et des soins aux malades, est-ce rester neutre ?

Les militants laïques ne peuvent pas, eux, combattre pour un Etat "neutre". L'Etat "neutre", outre qu'il s'agit d'une fiction car l'Etat n'est jamais neutre et défend toujours certains rapports sociaux, est la porte ouverte à un Etat qui pratique le "respect de toutes les religions" comme on l'entend de la part des évêques ou d'un Tariq Ramadan lorsqu'ils définissent ce qu'est selon eux un "Etat laïque" (ou "laïc").

Soyons clair ! Un Etat pleinement laïque est un idéal régulateur car il signifie un Etat qui, contrairement à ce qu'ont toujours fait les Etats au service de la classe dominante, protège les consciences au lieu de vouloir les discipliner ou favoriser leur discipline par des églises et religions. Un tel Etat ne peut qu'être un Etat démocratique au service de la majorité exploitée et opprimée c'est-à-dire un Etat qui se contredit lui-même : l'idéal laïque, et la tradition républicaine ancienne dans laquelle l'Etat et ses citoyens sont une seule et même chose, puis la tradition démocratique pour laquelle l'Etat doit être la chose du peuple souverain, et enfin la tradition socialiste et du mouvement ouvrier allant jusqu'à théoriser l'idée d'un nécessaire "dépérissement" de l'Etat, se rejoignent ici.

Si nous sommes bien là sur le terrain d'un Etat qui respecte les consciences, c'est précisément parce que nous sommes aussi, ici même, très loin d'un Etat soi-disant "neutre" : non pas d'abord un "pouvoir politique qui reconnaît ses limites en s'abstenant de toute immixtion dans le domaine spirituel ou religieux.", mais d'abord un combat contre toute immixtion du spirituel et du religieux et pour dégager, contre leur emprise, un domaine politique interpersonnel autonome sans lequel il ne saurait y avoir ni de vraie liberté, ni d'égalité.

La définition de la laïcité sur laquelle se fonde la commission Stasi est donc une définition libérale au sens philosophique (et politique) du terme, qui s'écarte à ce titre y compris de la tradition républicaine et bourgeoise du XIX^e Siècle en France, celle de Jules Ferry par exemple. Elle tend à assimiler laïcité et liberté religieuse et veut considérer la laïcité comme une garantie *pour* les religions. On en arrive facilement par ce type de glissement à présenter la laïcité comme la servante des religions, à la façon dont au Moyen Age des théologiens-philosophes expliquaient que la raison est la servante de la foi, alors qu'historiquement la laïcité a été construite et affirmée seulement comme une garantie *contre* les religions et de ce fait, et seulement de ce fait, aussi comme une garantie de la liberté religieuse.

Cependant, pourrait-t-on objecter ici, l'affirmation que la laïcité a un contenu et que l'Etat n'est pas seulement neutre est pourtant réitérée à plusieurs reprises dans le rapport Stasi, dans lequel il est même dit qu'elle ne saurait se réduire à la neutralité de l'Etat.

Mais reprenons le passage que nous avons cité : il y est dit qu'en protégeant les religions la laïcité traduit une conception du "bien commun". Pas plus qu'aucune autre, l'expression "bien commun" n'est neutre car elle a une histoire. Les membres de la commission Stasi, des lettrés et des historiens, ne sauraient avoir été dupes d'aucun des termes stratégiques employés. Le "bien commun" est la tâche séculière de l'Etat séculier chez Thomas d'Aquin, le principal penseur chrétien médiéval et sans doute, avec Augustin, le principal penseur chrétien tout court. Dans la conception organiciste et corporative de l'Etat qui était la sienne, "bien commun" signifiait intérêt commun justifiant la soumission à l'Etat, au maître, au roi, au seigneur et du tout à Dieu. Dans le rapport de la commission Stasi, ce "bien commun", qui n'est signifié que dans le préambule, est assimilé à la "République". Il s'agit donc là de la République mythique présentée comme lieu d'harmonie entre les classes alors que celles-ci s'affrontent.

Pour résumer, la conception de la laïcité sous-jacente au rapport de la commission Stasi considère que la République incarne (dans une certaine filiation avec le christianisme lui-même bien que ce point ne soit pas explicite, mais il est avéré dans l'histoire), l'intérêt commun de la société. Pour cela, elle traite les religions à égalité, les

protège et même, c'est explicite, leur apporte aide et soutien. La répétition des mots "principes républicains" et l'invocation de la devise "Liberté, Egalité, Fraternité" qu'il est même proposé de regraver au fronton de tous les établissements scolaires, jouent donc, dans ces conditions, le rôle d'une sorte de masque pour donner l'impression, que sans nul doute la majeure partie de ses lecteurs se considérant comme de gauche et comme des laïques, risque de partager, que tout de même, "les principes laïques sont réaffirmés dans tout cela, malgré tout c'est pas si mal". Ce qui était l'un des buts poursuivis : faire illusion.

Mais résumons plus encore : le fond du problème est que la conception de la laïcité de la commission Stasi est celle d'une laïcité appelée à faire régner la paix civile et la paix sociale pour le bien commun, alors qu'en réalité et dans l'histoire, la laïcité ne s'est pas affirmée autrement que comme émancipatrice, dans un combat contre l'oppression et l'exploitation, toujours anticlérical et souvent antireligieux.

Cela étant, on pourrait dire qu'en tout état de cause, que l'on se reconnaisse dans une laïcité officielle, "bourgeoise" et à prétention pacificatrice, ou dans une laïcité que les tenants de la première appelleraient "de combat", "laïcarde", laïciste", l'accusant de confusion avec "*un athéisme militant*" (rapport Stasi), il semble que l'on pourrait s'accorder sur le refus des affrontements communautaires et du communautarisme, les partisans de combats émancipateurs n'ayant rien à attendre du développement de combats ethno-religieux, identitaires et autres.

Les choses sont en réalité beaucoup plus compliquées. D'une part, les deux types de combats sont généralement assez mélangés entre eux et parfois indémêlables. D'autre part, la lecture du rapport Stasi montre qu'en prenant pour point de départ la conception de la laïcité réduite à celle de facteur de la paix civile protégeant les religions, on en arrive assez vite, parfois sciemment, parfois malgré soi, à des propositions qui contiennent des risques communautaristes évidents, et donc que par un apparent paradoxe, c'est bien la conception émancipatrice de la laïcité, opposée à la conception pacificatrice, qui peut réellement éviter la guerre et le communautarisme.

Il vaudrait le coup d'expliciter ces aspects implicites. Poursuivons.

Les éléments historiques du rapport.

Dans sa première partie, le rapport brosse à grands traits une sorte d'histoire de la laïcité. Celle-ci est surtout intéressante par ce qu'elle évite de dire ou ce sur quoi elle évite de trop insister, d'où son caractère très rapide et elliptique, qui fait ressortir par contraste le choix d'insister sur un point particulier en lui-même secondaire, mais mis en valeur pour les besoins de la cause. Expliquons.

"... *la Grèce antique, la Renaissance et la Réforme, l'Edit de Nantes, les Lumières*" sont présentées comme ayant préparé le terrain, en opposition à la monarchie de droit divin. Si l'on veut comprendre ce qu'est la laïcité et son histoire, un rappel un peu plus précis de celle-ci serait nécessaire mais la commission Stasi, qui ne se prive pas d'être bavarde en d'autres parties, n'a ici rien de plus à dire que ce bref rappel -qui lui-même soulève quelques questions (la Réforme a-t-elle autant contribué qu'on le dit à la liberté de la pensée et l'édit de Nantes a-t-il contribué à la liberté religieuse où organisé la cohabitation armée d'une majorité et d'une minorité ?). Ensuite, "*La Révolution marque l'acte de naissance de la laïcité dans son acception contemporaine.*" C'était le moins que l'on puisse dire. Mais le rapport glisse vraiment le plus vite possible sur ces origines.

Par contre, les sages membres de la commission ont éprouvé le besoin de nous imposer un développement, à lui seul plus long que tout ce qui est dit par ailleurs sur les origines historiques de la laïcité, expliquant que le grand conflit entre deux conceptions lors de l'adoption de loi de 1905 aurait été celui... des laïques entre eux : d'un côté le "*modèle*" "*combatif, anticlérical*" d'Emile Combes, de l'autre le modèle "*libéral et tolérant*" d'Aristide Briand, Jules Ferry et Jean Jaurès. Ce passage est historiquement hasardeux : chacun de ces personnages avait en fait son propre "modèle" et Jean Jaurès était en réalité plus éloigné de Jules Ferry que d'Emile Combes, et ils se sont retrouvés dans la loi de 1905, dont Jaurès n'a jamais caché qu'elle lui semblait être un compromis -un bon compromis du côté de la laïcité, du mouvement ouvrier et de la démocratie et un compromis qui a d'abord été jugé inacceptable par l'Eglise catholique.

Il est exact qu'un secteur du républicanisme bourgeois, radical, influençant des socialistes, des franc-maçons et des anarchistes, présentait à cette époque l'affrontement entre libre-penseurs et chrétiens comme l'affrontement principal devant passer devant les oppositions de classe, ce que ni Jaurès, ni les marxistes, ni les syndicalistes révolutionnaires, n'acceptaient. Mais ce type de position a pratiquement disparu, du côté des radicaux, avec l'union sacrée en 1914. Il n'y a plus eu dès lors de secteurs "anticléricaux bourgeois" ayant une réelle consistance. Au contraire, la doctrine sociale de l'Eglise a joué un rôle infiniment plus important dans les courants politiques et syndicaux prônant la collaboration des classes. Jaurès, dont la pensée très riche, nourrie -comme celle de Marx- à l'idéalisme allemand, peut passer pour un chrétien d'un genre tout de même très particulier, a dans les débats de cette époque défendu ce qui contribuait à l'auto émancipation, à l'organisation autonome, de la classe ouvrière. De ce point de vue, ses divergences dans les débats parlementaires avec Combes sont ici assimilées abusivement à la laïcité "libérale et tolérante", appelée aussi "laïcité ouverte", dont se réclame la commission Stasi.

L'idée suggérée dans le texte est que la France ayant connu une mutation durant le second vingtième siècle, dans la diversité de sa population et de sa société, beaucoup plus ample que tout ce qui s'est produit avant, une réactualisation de la laïcité s'impose, laquelle doit se situer dans le cadre de cette conception "ouverte", "libérale", "tolérante".

Il est contestable que la diversité de la France, au plan religieux, ait vraiment connu une mutation sans comparaison avec ce qui s'est produit avant depuis une soixantaine d'années. La commission l'affirme avec en fait seulement deux faits, certes importants, à l'appui : la forte augmentation numérique des musulmans et celle, moins puissante en proportion mais réelle, des Juifs. Les effets de l'immigration sont ainsi mis en balance avec les mutations post-révolutionnaires et sont considérés, de fait, comme ayant eu plus d'ampleur.

Ceci conduit à un état des lieux entièrement centré sur les musulmans. A cet égard, il est assez facile aux adversaires de la laïcité, aux défenseurs du voile à l'école, de dire que le rapport de la commission met les projecteurs sur une seule religion, qui se trouve être celle des basanés, d'anciens colonisés et d'immigrés, car c'est vrai -et l'introduction d'un passage sur le racisme anti-musulman n'y change rien.

Mais à partir du moment où le dualisme scolaire, la loi Debré de 1959, et le statut d'Alsace-Moselle, sont explicitement présentés comme des illustrations de la laïcité "libérale et tolérante" que l'on fait passer pour celle de la loi de 1905, et non pour des atteintes à la laïcité, il est difficile en effet de présenter le catholicisme comme s'opposant, aujourd'hui en France, à la laïcité.

Arbre musulman, forêt catholique.

Et c'est ainsi que l'arbre musulman cache la forêt catholique.

Le rapport Stasi répond parfaitement, sur ce point, à la commande présidentielle. Au moment où le Vatican organise une campagne européenne pour que "Dieu entre dans la constitution européenne" ; au moment où l'enseignement privé n'a jamais reçu autant de fonds et où la loi, pourtant attentatoire à la laïcité, est largement transgressée par les collectivités locales en la matière ; au moment où la décentralisation met à l'ordre-du-jour, après avoir mis fin au principe d'égalité devant la loi dans la constitution française, l'extension de statuts du type de celui d'Alsace-Moselle ; au moment où l' "enseignement du fait religieux à l'école" est promu comme urgence nationale par la commission Stasi elle-même, il est expliqué que les insupportables atteintes à la laïcité aujourd'hui sont le fait des musulmans.

Comment ces derniers pourraient-ils ne pas se sentir discriminés ?

Pour autant, le caractère insupportable des atteintes musulmanes à la laïcité, exigence de port du voile à l'école, revendication de la soumission des femmes, violences contre celles qui montrent qu'elles pensent autrement, refus de la mixité, demande d'horaires séparés dans les piscines, message ouvertement distillé que ceux qui pensent et pratiquent autrement sont de sales impurs, exigence de la ségrégation dans les cimetières, atteintes au droit à la santé... est avéré.

C'est sans doute pour ce genre de choses qu'un évêque remercie les musulmans pour "avoir remis en question la visibilité sociale et publique de la religion" : en ces domaines, les églises chrétiennes, la catholique en tête, utilisent à l'évidence l'islam comme poisson pilote.

Les passages les meilleurs du rapport sont ceux sur la condition des jeunes filles de familles issues de l'immigration maghrébine dans les banlieues. Cependant leur oppression et les violences dont elles sont victimes ne proviennent pas que de l'islam, mais de la combinaison entre une certaine forme de réaction islamique et la montée de l'économie parallèle dans les cités, acceptée par l'Etat, et du règne des petits chefs qui va avec.

Propositions.

Je passe maintenant aux propositions de la commission Stasi : elles sont en cohérence avec les conceptions plus ou moins explicites, philosophiques, politiques et historiques.

Leur noyau central est la proposition d'une loi sur les signes religieux. Autour de ce noyau central, comme dans une motion de congrès radical-socialiste, ont été distillés quelques propositions d'apparence laïque et un ballon d'essai sur les jours fériés et fêtes religieuses qui fait couler le plus d'encre, mais dont le sens ne peut pas être compris coupé du reste.

Les propositions allant dans le sens de la laïcité.

Quelques propositions de la commission Stasi peuvent être interprétées comme visant à apporter des satisfactions, en dehors de la question proprement dite des signes religieux à l'école, aux courants laïques. Elles sont soit très limitées, soit sans possibilité d'application :

-il est dit qu'il serait souhaitable qu'il n'y ait pas de communes avec écoles privées et sans écoles publiques, mais cela sans aucune proposition sur les moyens et en présentant ces situations comme "*résiduelles*", ce qui n'est pas vrai : que l'on visite la Haute-Loire et la Vendée et l'on pourra constater ce qu'il en est.

-il est proposé que les émissions TV du dimanche matin mettent les courants humanistes, rationalistes et libre-penseurs à l'antenne, à côté des églises. Quoi que certains d'entre eux le revendiquent, ne serait-ce qu'un nom de la liberté d'expression et d'une certaine égalité, le fait que les obédiences maçonniques, l'Union rationaliste et la Libre-Pensée aient leur plage télévisée avant ou après la messe, sans rien changer à la tonalité générale des médias, ne changerait à mon avis pas grand-chose à quoi que ce soit et pourrait même les associer au défilé des "points de vue

sur la spiritualité" mis sur le même plan les uns que les autres (religion catholique, religion athée, religion bouddhiste ...).

Passons.

La proposition centrale.

La loi proposée est la suivante :

"Dans le respect de la liberté de conscience et du caractère propre des établissements privés sous contrat, sont interdits dans les écoles, collèges et lycées, les tenues et signes manifestant une appartenance religieuse ou politique. Toute sanction est prise après que l'élève a été invité à se conformer à ses obligations."

"Les tenues et signes religieux interdits sont les signes ostensibles, tels que grande croix, voile ou kippa. Ne sont pas regardées comme des signes manifestant une appartenance religieuse les signes discrets que sont par exemple médailles, petites croix, étoiles de David, mains de Fatimah, ou petits Coran."

Les laïques pouvaient souhaiter soit une loi, soit un décret d'application se référant à la loi de 1905, interdisant voile, croix et kippas apparentes, tout en précisant que l'information des élèves et la discussion devaient être tentés avant des mesures d'exclusion. Comme on pouvait s'y attendre ce n'est pas cela que propose la commission Stasi. Le fait que l'interdiction du voile à l'école publique figure dans le corpus de ses propositions fait impression, mais on ne doit pas l'isoler et il faut savoir lire exactement ce qui est écrit :

1°) Ce sont de fait les objets symboliques des religions monothéistes (l'énumération des exemples de signes religieux non ostensibles y correspond très exactement) qui seraient par cette loi institués comme ayant droit de cité dans l'école, sans que la limite entre l'ostensible et le non ostensible ne soit précisée. En effet, un progrès laïque aurait été de rendre possible qu'un enseignant ait la loi pour lui lorsqu'il demanderait à un élève de mettre sa croix sous son pull, ce qui en soi ne devrait pas demander plus de difficulté que de lui demander de mettre son chewing-gum à la poubelle avant que ne commence le cours. C'est cette fois-ci l'élève qui aurait la loi pour lui. Une loi qui dirait qu'un signe religieux, à partir du moment où il n'est pas trop grand et ne couvre pas le visage ou le chef, n'est pas ostensible, ce qui n'a rien d'évident. Sous couvert de donner satisfaction au slogan "Ni voile, ni croix ni kippa" clamé par... Jack Lang ces dernières semaines le port visible, jugé non ostensible, des signes religieux, serait institué.

On dira que la pratique de petits symboles est déjà courante et même que tous ceux et toutes celles qui en portent n'y donnent pas une signification religieuse, et bien entendu le caractère courant des croix comme bijoux dans notre société, issu de son histoire chrétienne, peut être apporté comme argument à l'appui. Il n'empêche que socialement ils ont cette signification : l'institutionnalisation de cette pratique par la loi serait une régression laïque par rapport à une situation où un enseignant pouvait être juge de la chose.

2°) les établissements privés sous contrat voient leur "caractère propre" rappelé, ce qui veut dire qu'ils pourront autoriser le voile et tous les signes religieux dans leur règlement intérieur ; les jeunes filles voilées pourront donc y être envoyées, avec le soutien des fonds publics détournés pour ces écoles privées.

C'est donc dans le cadre de ces limites que le voile, symbole religieux et de soumission des femmes, la kippa et les "grandes" (?) croix seraient interdits dans les établissements publics.

De plus, deux petits mots apparaissent derrière les signes "religieux" : *"et politiques"*. Ici personne n'avait rien demandé et la commission Stasi ne fournit aucun commentaire, aucune explication. Il n'est pas précisé dans le cas des "signes politiques" si ceux-ci doivent être ostensibles ou non, ni de quels signes il s'agit. Aucun problème particulier ne se posait : pas d'élèves venant avec une grande faucille et un grand marteau accrochés au col, ce que même des militants politiques peuvent fort bien comprendre que la sérénité et le respect de l'autonomie de la réflexion de chaque élève peuvent justifier qu'on ne les garde pas en classe, et qui n'a jamais nécessité de loi. Par contre, la loi proposée ici permettrait d'inventer des problèmes là où ils ne se posaient pas, par exemple d'estimer "signes politiques" des tee-shirts Che Guevara, qui peuvent effectivement l'être, etc. Les banderolles anti-Le Pen des lycéens au printemps 2002 pourraient être interdites.

Sur le fond, il est exact que l'école ne peut pas accepter tous les affichages ni, d'ailleurs, toutes les tenues, indépendamment de la question de l'ostentation religieuse et il est bien évident que le problème des marques, des publicités, etc., demanderait, lui, une loi !

Mais ceci dit, il n'est pas du tout innocent de mettre sur le même plan signes politiques et signes religieux (et syndicaux ?). Par cet amalgame, la commission fait une sorte de concession à l'idée selon laquelle mettre un voile ou arborer un badge antiraciste sont deux façons différentes de "s'affirmer" et que soit on tolère tout, soit on interdit tout. Et la religion, dans l'optique d'une "laïcité" molle qui se garde de tout "anticléricisme", tend à être tenue pour une idéologie ou une opinion comme une autre. Ce qui n'est ni factuellement, ni historiquement, exact (et les religieux seraient sans doute ici d'accord). Une opinion religieuse n'est pas une opinion politique : la première relève d'une conception s'affirmant comme totale, allant du monde jusqu'à l'intime, la seconde peut bien sûr avoir des rapports avec une conception d'ensemble, mais consiste dans des ensembles d'arguments et de propositions sur l'organisation sociale et civile. Ce n'est pas la même chose et il est d'ailleurs souhaitable, à mon avis, que ce ne soit pas la même chose. L'expression des opinions politiques à l'école n'a donc pas à être interdite mais encadrée.

La loi proposée risque donc de servir de prétexte à une répression politique et à des atteintes à la liberté d'expression dans les établissements du second degré où les jeunes sont évidemment, que cela plaise ou non, confrontés aux questions politiques. Par contre, le système des propositions de la commission Stasi, s'il peut couvrir l'expulsion de la politique de la vie scolaire (c'est-à-dire l'imposition d'une seule orientation politique, celle du pouvoir, fut-elle habillée en "démocratie lycéenne" ! ...), ne veut absolument pas mettre le religieux hors de l'école. Bien au contraire, comme on va le voir.

La cerise sur le gâteau... communautariste.

Ce qui a fait le plus de bruit est la proposition de fermer les écoles et les établissements d'enseignement le jour de l'Aïd-El-Kebir et de Kippour (le corps du rapport le propose aussi pour les fêtes de Noël orthodoxes et orientales, et on y apprend aussi que si une telle proposition n'est pas faite pour le bouddhisme, c'est parce que sa principale fête tombe un dimanche de mai : Ouf !).

Après l'annonce par Raffarin du projet de faire travailler gratuitement les fonctionnaires le jour de la Pentecôte, et les autres salariés ce même jour ou un autre, ces riches idées ont beaucoup fait rigoler dans les chaumières. Les salariés pourraient prendre un congé le jour de leur fête religieuse favorite... sur leur crédit de jours fériés.

On ne sait pas comment les non-musulmans et les non-juifs feraient pour garder leurs enfants privés d'école le jour de l'Aïd et de Kippour.

On ne sait pas non plus si le salarié qui demanderait un congé à son travail et un congé scolaire pour ses enfants à Kippour, à l'Aïd, aux Noëls orthodoxes et orientaux se verrait signifier un refus : la religion étant affaire privée, ce salarié aurait bien le droit, soit d'en avoir plusieurs à la fois, soit d'en changer à l'approche du congé correspondant, non, et qui pourrait en juger ? Faudrait-il demander au rabbin, à l'imam ou au pape un certificat d'accréditation pour avoir sa journée ? ! ...

Pour la commission Stasi, ces propositions forment un tout avec quelques autres :

-une "journée de Marianne" serait instaurée, dans les écoles et établissements d'enseignement là encore.

-l' "enseignement du fait religieux" (dont le grand promoteur Régis Debray est membre de la commission) serait une "*urgence nationale*", et, s'il ne doit pas faire l'objet d'une matière particulière, il doit être "*transversal*" envers toutes les matières enseignées. Ce caractère d'urgence est très curieux. S'il y a une urgence, c'est de combattre l'inculture sous toutes ses formes : pas que l'inculture religieuse, mais elle aussi, en effet. Au lieu de partir à la recherche d'une dimension religieuse dans toutes les disciplines scolaires -car c'est en pratique de cela dont il s'agit- le français, l'histoire, et les enseignements artistiques mériteraient simplement plus d'heures et de moyens, si l'on veut combattre cette inculture en matière religieuse. La commission Stasi n'y a pas pensé...

-le statut concordataire d'Alsace-Moselle doit être maintenu mais il faut l'étendre à l'islam et en libéraliser légèrement l'application en remplaçant l'obligation de demander une dispense de cours de religion par un choix à faire avant la rentrée des classes...

Ces propositions soulèvent bien plus de questions qu'elles n'en résolvent, et la commission Stasi n'en fait pas des propositions législatives immédiates. Outre que tout cela nous montre assez bien que la raison d'être de cette commission n'était pas de résoudre les problèmes posés, puisque visiblement elle s'attache à les compliquer considérablement, il est probable que ces propositions facétieuses sont là pour que l'on comprenne bien dans quelle dynamique, dans quelle visée sociale, la commission s'est située, a situé ses travaux, et veut nous situer. L'interdiction des voiles, des kippas et des grandes croix dans les établissements scolaires primaires et secondaires (pas supérieurs)n'est absolument pas située par elle dans le cadre d'un approfondissement de la laïcité et de l'égalité.

Au contraire, nous sommes dans la logique de la "reconnaissance de toutes les religions". Dans l'école publique, proclamer l' "enseignement du fait religieux" ne suffit sans doute pas, car l'on sait que les "pesanteurs du corps enseignant", lequel enseigne depuis longtemps l'histoire des religions en histoire et les références religieuses dans la littérature en littérature, risquent de noyer un peu cette "grande réforme" comme elle a noyé d'autres. Mais si toute la vie de l'école est marquée par les congés de chaque religion minoritaire, cela sera l'occasion -la commission le propose- d'en donner le "sens" aux élèves. La religion supposée majoritaire pourra aussi, dans ces conditions, insister à nouveau sur le "sens" de ses fêtes à elle qui sont devenues des jours de congé, y compris la Pentecôte qui, elle, sera jour de travail gratuit ! La "journée de Marianne" sera l'occasion encore de "donner du sens" à tout cela, avec un peu de symboles républicains officiellement "laïques", en fait étatiques, et certainement beaucoup de chabadabada "citoyen". Il y a d'ailleurs déjà une "journée de l'engagement" à destination des lycéens, où soeur Emmanuelle fut conviée par les ministres l'an dernier, à venir s'adresser à un parterre des délégués de classe de toute la France...

Pas de voile dans la classe, pas de kippas, pas de (trop) grandes croix, mais institutionnalisation de tous les signes monothéistes de relativement petite taille, multiplication des jours religieux, insistance redoublée sur le "fait religieux". Certes, la commission Stasi ne nous propose pas de revenir à une religion d'Etat ! Ce qu'elle nous propose, c'est de nous engager dans la direction d'une école qui aurait la religion de la religion, pour ainsi dire.

La laïcité de paix sociale devenue laïcité "ouverte" achève ici sa mue et accouche de l'école multiconfessionnelle, qui me semble nichée, ostensiblement, au bout de ces propositions. Dans cette école multiconfessionnelle, la cohabitation des religions d'Abraham exige que les signes de trop grande taille soient mis au vestiaire avant d'entrer dans la salle de classe. L'expression politique sera poursuivie et le "fait religieux" recherché. Bien entendu, cette utopie pourrait disjoncter, comme cela s'est déjà produit... à Beyrouth.

Tout cela, il est vrai, n'apparaît qu'à une analyse précise des idées et de certains passages que l'on trouvera peut-être orientée. Pourtant, je ne pense pas avoir lu entre les lignes, mais avoir dégagé positions et propositions et, en les combinant, en avoir aperçu sinon la dynamique possible, tout du moins une dynamique possible, un risque réel.

Faut-il, soit n'y rien comprendre, soit faire semblant de n'avoir pas compris ? Le rapport Stasi est un voile : il faut l'enlever pour voir ce qu'il y a dessous.

Vincent Présumey.

* * *

Document

BALLON ROUGE

BP 100 - 13673 Aubagne Cedex - Tél/Fax : 04 42 03 88 88

mail : ballon.rouge@free.fr web : <http://ballon.rouge.free.fr>

Constitution du réseau de groupes et collectifs locaux "Convergence Anticapitaliste "

A la suite de plusieurs rencontres au cours de l'année 2003, les représentants de différents groupes locaux ont décidé de travailler ensemble pour coordonner leur action.

Ce travail en commun constitue une première étape dans la mise en place d'un réseau de collectifs et groupes locaux qui, dans le respect de leur identité et activités respectives, leur permet de dépasser leurs limites actuelles.

Les bases du regroupement, le plus large et ouvert possible, de militants et groupes qui affirment une position anticapitaliste sont les suivantes :

1. La nécessité de lier l'action politique de nos groupes aux luttes sociales - et ce, à quelque échelle que ce soit : locale, nationale, européenne voire internationale.

A cette fin des contacts sont en cours avec le réseau italien A.R.S. D'autres contacts avec des structures étrangères similaires pourront et devront être établis.

2. Le constat que nous ne nous reconnaissons pas dans les formations politiques existantes, leur organisation et leur mode de fonctionnement.

3. La conscience très nette que nous avons un rôle à jouer dans la reconstruction politique; que cette reconstruction sera sûrement un processus lent ; et qu'elle ne se fera qu'à travers l'expérience et l'élaboration de pratiques politiques communes.

Nous souhaitons que d'autres groupes qui partagent les mêmes préoccupations et ressentent la même nécessité de renforcer l'unité d'action, puissent s'inscrire dans une telle démarche pour l'enrichir, l'étendre et la consolider.

Le 2 novembre 2003

Premiers signataires :

- **L'Abeille Rouge** - 2, Square J. Chéret - 75020 Paris

- **A Contre Courant - Syndical et Politique**- BP 2123 - 68060 Mulhouse

- **Ballon Rouge** - BP 520- 13520 Aubagne

- **Mouvement Social et Alternative Politique** - 07230 Fauçères

Pour tout contact :

Convergence Anticapitaliste - BP 520 - 13681 Aubagne Cedex - Tel/ fax : 04 42 03 88 88.

* * * * *

Documents et nouvelles du mouvement syndical.

Intermittents.

PAR LE COLLECTIF CULTURE EN DANGER

Pour plus d'informations, consultez le site <http://culturendanger.free.fr>

IL EST FAUX de dire que la caisse d'assurance chômage de l'UNEDIC [1] est déficitaire. La caisse d'assurance chômage de l'Unedic n'est pas déficitaire, mais bien bénéficiaire (37 millions de frs) [2]. Cette

erreur de calcul est commise chaque jour par les médias parce qu'ils s'efforcent de distinguer les cotisations des intermittents du spectacle de celles des permanents du spectacle, alors que les cotisations de ces derniers sont absolument gérées par la même caisse.

En effet, l'ensemble de la profession du spectacle réunit des professionnels du spectacle qui sont salariés, soit en permanence, soit par intermittence. Par exemple, JP. Foucault est un "permanent" du spectacle audiovisuel quand Fabrice Luchini, lui, est un "intermittent" du spectacle vivant. Les cotisations qu'ils versent conjointement à l'UNEDIC équilibrent donc les indemnités qu'ils percevraient s'ils étaient, on ne le leur souhaite évidemment pas, à la recherche d'un emploi. Ce fameux "trou" de l'UNEDIC est donc un mensonge que le gouvernement agite pour nous culpabiliser.

IL EST FAUX de dire que nous ne travaillons "que 507 heures par an.

Nous travaillons toute l'année (60 heures par semaines en moyenne), mais seules 507 heures de toutes nos heures de travail sont rémunérées. Ces heures payées correspondent à celles que nous passons sur la scène, et non à toutes celles, non-payées, que nous passons hors de scène pour inventer, organiser, répéter, puis vendre nos spectacles. Nous travaillons donc en permanence, mais nous sommes payés par intermittence.

IL EST FAUX de dire que les intermittents "ne veulent pas qu'on remette en cause leur statut". Tous les intermittents du spectacle sont d'accord pour réformer ce statut qu'ils jugent désuet et dont ils souhaitent corriger les évidents défauts. En 2003, nos syndicats ont proposé au Medef un projet de réforme ("les accords Feysac") qui valorise le travail, met un terme aux perversions du système, et qui recherche l'harmonie et l'équité entre tous. C'est ce souci d'équité qui seul peut maintenir en France, comme dans nul autre pays, une vie culturelle diverse et de qualité.

IL EST FAUX de dire que ces nouveaux statuts sont le fruit d'une "longue concertation". Ils sont le fruit d'un accord signé par le Médef et par trois organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC) non représentatives de la profession. Si cet accord avait été le fruit d'une concertation avec des syndicats représentatifs (FO, CGT), il aurait été établi sur la base des propositions des "accords Feysac" que défendent ces syndicats.

Le Medef n'a pas voulu de ces "accords Feysac" pour trois raisons très concrètes :

- Contrairement au Médef, ces accords ne défendent pas les intérêts des gros industriels du spectacle (TF1, M6...) qui précisément font fortune grâce à des spectacles de moralité très douteuse (Loft Story, Qui veut gagner des millions...). Le Médef, a donc intérêt à ce que le spectacle et le cinéma de qualité meurent et fasse place nette à la seule culture de divertissement dont les artistes, par ailleurs, ne veulent pas nier l'importance.
- Ce sont précisément ces gros industriels (TF1...), qui abusent le plus du système de l'intermittence et qui s'enrichissent sur le dos du contribuable en faisant travailler de façon permanente du personnel audiovisuel très bien rémunéré (80000f/semaine) qu'ils font déclarer sous le régime de l'intermittence.
- Le véritable objectif du Médef, comme on l'aura compris, n'est pas de combler le pseudo "trou" de l'UNEDIC, (sinon il aurait accepté les accords Feysac), mais de précariser les artistes, de les transformer en main d'œuvre docile et bon marché, et de neutraliser leurs habituelles réticences envers les modèles de société policière. Défendre notre statut c'est défendre vos droits à une culture de qualité, à votre droit de parole.

IL EST FAUX de dire qu'avec ce nouveau projet de loi le statut de "l'intermittence" est sauvé. D'une part l'indemnité journalière fixée auparavant à 31% descend à 19% ce qui signifie la mort de 70% des intermittents. Mais surtout, si l'on étudie dans le détail ces nouveaux accords, on s'aperçoit assez vite que par un subtil jeu de calcul rétroactif, le délai imparti pour réaliser ses 507 heures de "plateau" n'est pas comme il l'est prétendu de 10 mois, mais de 8 seulement sans interruption possible. Ce statut aligne donc simplement l'intermittence sur le régime précaire de "l'intérim" et des emplois CDD.

IL EST FAUX de dire que la grève des professionnels du spectacle "prend le public en otage". - Ce n'est pas dans la gaieté mais dans la douleur qu'un musicien ou un danseur décide de ne pas jouer ou de ne pas danser devant le public pour qui il s'est longtemps entraîné.

Public grâce à qui il peut vivre et partager lui aussi des "instants formidables". Quand un artiste décide de ne pas jouer, c'est lui qu'il "prive" en premier. - La profession du spectacle est une profession libérale. Nos employeurs sont privés. Par conséquent nos jours de grève ne nous sont pas rémunérés. La plupart des artistes-techniciens qui font

grève ces jours-ci, ou bien seront licenciés par leur employeur, ou bien faute d'un nombre suffisant d'heures de plateau perdront définitivement leur statut d'intermittent. Certains ont plus de cinquante ans, sont mariés, ont des enfants.

IL EST FAUX de dire que le revenu moyen d'un intermittent est souvent "supérieur ou égal au Smic". De tous les professionnels du spectacle qui travaillent et cotisent, seuls 40% d'entre eux profitent du système d'indemnisation. Parmi eux, 50% d'entre eux vivent en dessous du Smic avec des revenus proches du RMI (3) http://www.acrimed.org/article.php3?id_article=1170 (3), et leur nombre en France n'est pas de 100 000, comme il a été prétendu, mais de 53000.

[1] Institution qui gère la caisse d'assurance chômage de tous les professionnels du spectacle et de l'audiovisuel, qu'ils soient permanents ou intermittents.

[2] Chiffres officiels de l'UNEDIC pour l'année 2001.

[3] Chiffres officiels de l'UNEDIC, 2003

Pour ceux ou celles qui auraient encore des doutes, n'hésitez pas à consulter ces sites web :

<http://culturendanger.free.fr>

http://www.acrimed.org/rubrique.php3?id_rubrique=235

<http://www.mouvement.net>

* * *

Tract reçu des grévistes de Pizza Hut (en date du 8 décembre) qui présente leurs revendications.

11ème jours de Grève depuis le 28 novembre

14 restos de la région parisienne en grève au 08/12/2003

Les salariés de Pizza Hut se mobilisent pour la reconquête de leurs droits

Depuis quelques mois, nous ressentons un malaise grandissant caractérisé par des licenciements abusifs, du harcèlement sur les salariés, la fermeture d'unités, des salaires bloqués, des conditions de travail exécrables et de la désinformation.

Cet état de faits nous amène aux revendications suivantes :

- Paiement des jours de grève
- Election de 2 représentants de managers et de 2 employés au conseil d'administration
- Avenir de la Société
- 10 fermetures prévues sur 2004 : Quel avenir pour les employés de ces unités ?
- Favoriser les promotions internes et aligner les salaires par rapport au recrutement externe
- Un manager adjoint ne doit pas gérer seul une unité sans bénéficier des mêmes droits qu'un manager
- 13 ème mois et revalorisation des salaires pour tous
- Accès aux primes pour les Responsables de Service avec un retour au statut d'Agent de Maîtrise
- Même niveau de prime pour tous les Assistants : A travail égal, Salaire égal.

Communiqué par Alex LEGROS (Le Mans) :

Mieux que le père Noël... pour les enfants un peu plus grands

Coca-Cola : lancement de l'opération "Passeport vers l'emploi", partenariat avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône...

Le programme "Passeport vers l'emploi" présenté à la Mission Ville de la Préfecture des Bouches-du-Rhône par Coca-Cola Entreprise est destiné aux jeunes des quartiers défavorisés du département, afin de les initier au monde du travail. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la Convention de Partenariat signée entre les deux acteurs en 1998. L'usine Coca-Cola

Entreprise des Pennes-Mirabeau sera le lieu d'un dispositif innovant et expérimental impliquant le personnel de ce site industriel, en partenariat avec différentes structures susceptibles de mobiliser des jeunes. Le programme s'articule autour de deux actions distinctes regroupées dans le "passeport vers l'emploi Coca-Cola" avec la découverte de l'environnement de production dans une industrie très automatisée et l'entraînement à l'entretien de recrutement.

* * * * *

Le bulletin du GSI (Groupe Socialiste Internationaliste) lié à la LIT (Ligue Internationale des Travailleurs), L'Internationaliste, disponible sur le site <http://perso.wanadoo.fr/apido.gsi/> comporte l'article suivant sur les questions syndicales. On peut le considérer comme une contribution utile à la discussion sur ce sujet et en vue de la réunion du 1^{er} février (NDLR).

Le syndicalisme à la croisée des chemins.

Le printemps dernier, la grève contre la loi Fillon de démantèlement des retraites par répartition a mis l'ensemble des militants syndicaux et politiques, se réclamant du mouvement ouvrier, devant leurs responsabilités. Cette grève a aussi posé les bases, dans ce pays, d'une réflexion approfondie sur l'avenir du syndicalisme, celui-ci se situant désormais à la croisée des chemins, entre intégration et indépendance. Le départ, de la CFDT, de dizaines de milliers d'adhérents, parfois de structures entières, démontre que cette question a atteint une acuité nouvelle.

Depuis qu'il existe, le mouvement ouvrier organisé est combattu avec la dernière énergie par la bourgeoisie. Celle-ci ne peut tolérer ne serait-ce qu'un embryon d'organisation échappant à sa tutelle. Ainsi, ces dernières années, les ultra-libéraux ont-ils théorisé leur volonté de détruire cette première affirmation indépendante de la classe ouvrière, les syndicats, présentés par eux comme une "intolérable entrave au libre jeu des forces du marché du travail".

L'indépendance syndicale en question.

L'objectif des patrons est donc la destruction des syndicats, mais à défaut de pouvoir y parvenir lorsque le rapport de force lui est défavorable, la bourgeoisie cherche à acheter l'organisation indépendante, à l'intégrer. D'où le combat permanent de la classe ouvrière, pour s'assurer le contrôle sur ses dirigeants et sur ses organisations.

On l'a vu une fois de plus de manière éclatante ce printemps (1) : la bourgeoisie n'est pas avare de moyens de contrainte et de pression, visant à emmener les militants et les organisations hors du terrain de l'action indépendante de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, d'autant qu'une bureaucratie nombreuse et influente règne sur ces organisations.

Ce n'est pas la première fois que la question se pose. Cette "alternative" est devant nous, et à chaque période cruciale de l'histoire du mouvement ouvrier, deux voies s'ouvrent, contradictoires, diamétralement opposées : soit l'intégration syndicale l'emporte, soit l'existence de syndicats indépendants s'impose durablement.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES), impulse une option cohérente et déterminée dans le sens de l'intégration, à l'échelle de l'Union Européenne. Dès 1973, avec l'UNICE (organisme patronal européen), la CES est le coauteur de toutes les directives européennes s'attaquant aux droits des travailleurs. Des coauteurs qui cohabitent, en effet, au sein du Comité Economique et Social de l'UE. Lequel Comité travaille, à son tour, de façon étroite avec la Commission de Bruxelles.

On l'a bien compris : l'option de la CES est celle de l'intégration à l'Etat et l'accompagnement des projets patronaux. Cette politique est relayée par des secteurs d'importance diverse dans chaque organisation syndicale. Sous prétexte de modernité et de modération, en réalité, la CES cherche à imposer la voie du renoncement à plus d'un siècle de lutte syndicale.

Aussi, et quand ce n'est pas déjà le cas, la CES aspire à rendre majoritaire le secteur intégrationniste dans chaque pays de l'union. En France, cela se traduit par un projet qui vise à rapprocher, en une seule confédération, les organisations adhérant à la CES, de façon à marginaliser les secteurs "contestataires" (pour utiliser une définition "large").

La grève de mai-juin 2003 a porté un coup majeur à cette vision du syndicalisme intégré, mais cela ne signifie pas que la question soit tranchée. Au contraire, l'affrontement

entre les deux conceptions de syndicalisme va se tendre et s'aiguiser, les tentatives diverses de "recomposition syndicale" vont se multiplier.

La crise de la CFDT.

Dès le mois de juin, les prises de position se sont multipliées au sein de la CFDT, de la part de structures remettant en cause, à court ou moyen terme, leur appartenance à cette confédération. La signature du secrétaire général, François Chérèque, au bas de l'accord sur les retraites, le lendemain de la manifestation monstre du 13 mai, a été sinon le révélateur, au moins la "goutte d'eau" qui a amplement fait déborder le vase.

Dès lors, la bataille fait rage à la CFDT, alors que F. Chérèque, lui, cherche à en minimiser l'ampleur. Singeant Lénine (2), il prétend même que la CFDT sortira renforcée du départ de ces trublions. Trublions qui se chiffrent, tout de même, à 50 voire à 100 000. La seule UD Haute-Loire "pèse" 6 800 adhérents, qui ont voté à 91% l'adhésion à la CGT et, la fédération des cheminots perdrait, elle, 11 000 adhérents..

Parallèlement, cette bataille en révèle une autre, cette fois au sein du PS, où les amis de N. Notat et de J. Chérèque s'activent. Après avoir demandé à J.-F. Hollande de calmer ceux qui incitaient les adhérents de la CFDT à passer à la CGT, ils prétendent lancer leur propre fraction autour d'un texte intitulé "Tout ce qui bouge n'est pas rose" (sic), texte qui fait l'apologie d'une gauche qui serait en permanence à la recherche du fameux consensus mou. "Ni droite, ni gauche"? D'autres "socialistes" sont déjà allés très loin sur cette voie, tels Marcel Déat en France ou avant lui, en Italie, B. Mussolini...

La liste s'allonge tous les jours de ces structures démissionnaires et de ces congrès qui décident de quitter la CFDT ; le site [spasmet <http://spasmet-meteo.org/>](http://spasmet-meteo.org/) en tient un décompte méthodique. De même, on ne compte plus les instances de direction démissionnaires, dans des UL, US ou même régions. Certaines de ces structures sont mises sous tutelle par les instances confédérales...

Lors de la précédente vague de départs, le mouvement s'était fait surtout en direction des Suds, devenus G10-Solidaires. Cette fois, bien que certaines structures démissionnaires partent à la FSU, à l'UNSA ou au G10-Solidaires, la grande majorité rejoint la CGT où, pour la première fois depuis 1948, des protocoles ont été établis pour "fusionner" en douceur...

La CGT pôle d'une recomposition syndicale ?

Les derniers arrivants créent une situation contradictoire au sein de la CGT. D'un côté, la direction de B. Thibault peut se servir de cet afflux pour "prouver" la justesse de l'orientation confédérale. D'un autre côté, à l'avenir, ces nouveaux adhérents pourraient peser contre la direction Thibault, au moins en partie.

A la FSU, également, l'arrivée de ces transfuges crée une situation contradictoire. Trois positions s'affrontent : transformer la FSU en confédération, faire adhérer la FSU au G10-Solidaires, faire adhérer la FSU à la CGT...

Pourquoi la CGT semble-t-elle devenir le point de ralliement d'une nouvelle "recomposition syndicale"?

Tout d'abord, parce qu'elle est la plus ancienne confédération syndicale du pays, jadis confédération unique et ceci, jusqu'à ce que le syndicalisme chrétien ne tente de la concurrencer en 1919 (CFTC, devenue CFDT en 1964) et que les antagonismes politiques au sein du mouvement ouvrier ne se réfractent dans la centrale syndicale, à travers deux scissions et une réunification. Cependant, la CGT reste la mieux implantée et celle qui a le plus grand nombre d'adhérents, centrale syndicale de référence, traditionnelle et incontournable de tout le mouvement ouvrier, quel que soit le caractère bureaucratique de sa direction.

Ensuite, l'affaiblissement historique du PCF a amoindri le contrôle que celui-ci exerçait sur nombre de militants et structures de la CGT. A tel point, que B. Thibault s'est rendu... au dernier congrès du PS à Dijon où il a été ovationné. Mais, on l'a vu à EdF-GdF en janvier dernier, **comme toutes les autres organisations syndicales (y compris le G10-Solidaire), la CGT est traversée par les mêmes contradictions et tensions entre les tenants d'un syndicat d'accompagnement, "avec les formes" ou "sans les formes", et les partisans un syndicat de lutte des classes, indépendant et de masse.**

Quant à CGT-FO, par ailleurs, la préparation de son congrès confédéral, qui doit élire le successeur de M. Blondel, est le terrain d'un affrontement sur cette même ligne de clivage. Le secteur droitier de la CGT-FO a même reçu, l'an dernier, le renfort des anciens de la très droitière CSL (auto-

dissoute), dans un contexte où, les conditions ayant provoqué la scission de 1947 disparues, les partisans d'une réunification sont de plus en plus nombreux.

Enfin, le G10-Solidaire, pour sa part, a montré ce printemps les limites de 20 ans d'un mouvement "politico-syndical" qui n'a pu ouvrir des perspectives sur le plan politique et qui s'est réduit, sur le plan syndical, à une politique de pression sur la direction de la CGT, exhortant B. Thibault à appeler à la grève générale.

La perspective d'une CUT.

Il est sans doute encore trop tôt pour avancer une formule algébrique de ce que pourrait être une CUT, mais il convient d'en tracer les contours. En effet, une confédération syndicale indépendante, fidèle à une conception de lutte des classes et à un syndicalisme de masse, est nécessaire dans ce pays, mais également dans l'ensemble de l'Union Européenne, où de nombreuses structures syndicales ne se reconnaissent pas ou plus, dans l'orientation de la CES. Certes, les choses n'avancent pas au même rythme partout, l'histoire et l'évolution des rapports de force poussent en avant ici, tirent en arrière là. Mais il nous semble qu'il faut aller dans cette direction, à l'échelle nationale comme à l'échelle du continent.

Il faut saisir toutes les possibilités de faire se rapprocher les militants, les organisations syndicales, même de petite taille, au-delà de leur appartenance confédérale actuelle et, aussi, multiplier les possibilités de coopération par-delà les frontières. L'objectif doit être de construire une Centrale Unique des Travailleurs à l'échelle du pays, et une organisation du même type à l'échelle de l'Europe, en opposition à la CES.

(1) Voir les trois documents sur la grève dans l'Internationnaliste n° 49 de septembre 2003.

(2) Le parti se construit en s'épurant.

* * *

Affaire Charasse.

Finalement, Michel Charasse a retiré sa plainte contre le secrétaire de la FSU du Puy-de-Dôme, Michel Bouchet ! Voici la lettre de l'Intersyndicale à la fédération du parti socialiste :

Monsieur le Premier Secrétaire,

Nous prenons acte de la décision du sénateur-maire de Puy-Guillaume de retirer enfin, le 9 décembre, sa plainte contre notre camarade Michel Bouchet (porte-parole de l'intersyndicale du Puy de Dôme en juin dernier), et de se désister de l'appel du non-lieu prononcé par le juge d'instruction (qu'il avait interjeté le 28 novembre).

Nous nous réjouissons bien sûr que l'épreuve traversée par Michel Bouchet et ses proches se termine enfin.

Cela dit, si nous réaffirmons que la manifestation du 18 juin ne visait en aucun cas la personne ou les biens de Michel Charasse, nous réaffirmons aussi que nous n'exprimons aucun regret quant à cette manifestation qui s'est déroulée dans une atmosphère très bon enfant, au dire même du sous-préfet de Thiers responsable du service d'ordre.

Nous tenons à nous étonner, à nouveau, devant le comportement d'un homme politique, peu avare de provocations en tout genre, qui, lorsqu'on apporte une réponse syndicale à ses prises de position publiques (sur les retraites comme sur la décentralisation), se réfugie rapidement sur le terrain juridique et tente de faire croire à une atteinte personnelle (ce que la justice de notre pays n'a, heureusement, pas retenu).

Quant à la fédération du PS, nous regrettons vivement qu'à aucun moment elle n'ait exprimé ni soutien ni solidarité publics à l'égard d'un syndicaliste injustement attaqué.

A un moment où les mises en cause de syndicalistes de la part de la droite, du MEDEF, des préfets, se multiplient (notamment dans le cadre de la loi Sarkozy), cette absence nous paraît particulièrement préoccupante. Et ce n'est pas le contenu de votre communiqué du 5 décembre qui pourra permettre de rétablir des relations sereines dans l'avenir immédiat.

Forte d'un comité de soutien comportant des personnalités syndicales, politiques, associatives, d'envergures nationale et régionale, des dizaines d'élus locaux, de plus de 10000 signatures provenant de toute la France sur la pétition de soutien à Michel Bouchet, l'intersyndicale, quant à elle, tient à réaffirmer son attachement aux valeurs démocratiques et républicaines (parmi lesquelles le droit de grève et de manifestation) qu'elle continuera à défendre en toutes circonstances.

* * *

Solidarité internationale.

Nous reproduisons ci-dessous les messages diffusés par José Perez sur une campagne de solidarité

victorieuse en Palestine (nous n'avons simplement pas reproduit la liste des signataires en raison de sa longueur, signe de son succès !).

I.

José Perez - le 15-12-2003

Les Autorités israéliennes viennent de prendre une décision arbitraire inadmissible contre nos camarades syndicalistes palestiniens du DWRC (Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs en Palestine), une ONG palestinienne qui organise la défense syndicale des travailleurs et des chômeurs palestiniens, victimes de la violence économique et sociale de l'occupation israélienne.

Le mouvement syndical, en France et ailleurs, doit protester au plus vite contre la grave discrimination dont est victime aujourd'hui le responsable du DWRC, subitement interdit de voyager. C'est une atteinte aux droits syndicaux les plus élémentaires, comme le droit de circuler librement pour se rendre aux réunions.

Alors que les travailleurs israéliens subissent de plein fouet les effets de la politique coloniale et guerrière du gouvernement Sharon, la situation des travailleurs palestiniens est catastrophique. Le taux de chômage est de 60% dans les territoires occupés. Les salariés des secteurs des services (santé, éducation, transport, énergie etc) sont dans une situation totalement précaire. Le simple fait de continuer à travailler les met en danger de mort. Tous ceux qui travaillaient en Israël avant la deuxième Intifada se retrouvent aujourd'hui au chômage sans aucune indemnité ou sont réduits à être surexploités comme à Eretz, dans des "maquilladoras" israéliennes, entreprises échappant à toute réglementation du travail.

Au nom de la solidarité ouvrière internationale, il faut que nous soyons très nombreux à signer les messages de protestation envoyés aux Ministères israéliens de la Défense et de l'Intérieur pour exiger le respect des droits de l'Homme pour les syndicalistes palestiniens !

Voici une pétition de solidarité syndicale internationale avec les syndicalistes palestiniens à faire circuler et à renvoyer rapidement à mon adresse e-mail. Nous les expédions ensuite au Centre pour la Démocratie et les droits des Travailleurs de Ramallah (DWRC) ainsi qu'aux ministres israéliens de l'intérieur et des armées.

Merci et amitiés

Solidarité internationale contre la répression syndicale !
Les droits des travailleurs sont aussi des droits de l'Homme :
Liberté de circulation pour les syndicalistes palestiniens et pour Hasan Barghouthi !

Messieurs,

Nous protestons vigoureusement contre la décision arbitraire des services du renseignement israéliens d'empêcher M. Hasan Barghouthi de voyager librement pour son travail de Directeur du DWRC. Il est une personnalité bien connue et respectée pour son engagement pour la paix et la démocratie. Nous exigeons pour lui le respect des droits de l'Homme et en premier lieu le droit de voyager librement. Nous sommes prêts à suivre l'évolution de cette situation anormale jusqu'à sa juste résolution : la garantie pour M. Hasan Barghouthi de pouvoir voyager.

Veuillez recevoir, Messieurs, nos salutations distinguées.

Signature :

II. Message du 16-12-2003

Nos camarades du DWRC (Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs) viennent de nous annoncer que leur porte-parole Hasan Barghouthi est, à nouveau, autorisé à circuler librement par les autorités israéliennes. Un accord écrit a été signé, ils nous demandent donc de suspendre l'envoi des protestations.

C'est une victoire sur l'arbitraire et la discrimination faite quotidiennement aux Palestiniens que le principal responsable d'une organisation palestinienne oeuvrant à la construction d'un syndicalisme démocratique et indépendant parmi les salariés et les chômeurs de Palestine, puisse à nouveau circuler librement alors que les autorités israéliennes l'en empêchaient depuis plus d'un mois.

Les militants du DWRC tiennent à remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour envoyer des messages de soutien : "We would like to thank all of you for your letters of solidarity and protest to the Israeli government to demand that DWRC director and labor activist Hasan Barghouti be allowed to travel freely. It was very heartening for us to see the wide response our appeal received, and your letters helped us to strengthen our case."

Près de deux cents messages en deux semaines ont en effet été envoyés aux ministères de la défense et de l'intérieur israéliens. Nous en avons reçus de la Confederacion General del Trabajo (CGT espagnole) et de ses militants, syndicats et sections syndicales de Barcelone, Madrid, Badajoz, Valence, Tolède, Gérone, Tarragone, Vigo etc. En France, les messages ont également été nombreux : la CNT et la Fédération Sud-Rail sont intervenus au niveau national et beaucoup d'Unions locales et départementales, de syndicats et de militants de l'ensemble des forces syndicales (CGT, SUD, FSU, Confédération Paysanne, CFDT, FO, CGC et UNEF ont répondu à notre appel. De nombreux militants du monde associatif se sont aussi manifestés (Droits devant !!, CCIPPP, LDH, DAL, Médecins du monde).

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette mobilisation de solidarité syndicale et sociale internationale avec les travailleurs palestiniens. Elle est encore très modeste mais elle doit nous encourager à développer la campagne internationale pour la protection du peuple palestinien au sein du monde du travail, des pauvres et des exclus de notre propre société.

Jeanne et José.

* * *

Document :

Nous reproduisons ci-après le tract de la **CGT Chomeurs d'Ales (30)** qui présente l'intérêt de ne pas s'enfermer dans le repli sur les chomeurs mais au contraire s'adresse à l'ensemble des salariés (actifs ou chomeurs) pour un combat commun contre les patrons et le gouvernement à leurs bottes (NDLR).

Le RMA ? Il va profiter à qui et sur le dos de qui ?

Un RMIste pourra «*bénéficier*», s'il est depuis plus d'un an au RMI d'une convention RMA. Il fera 20 heures par semaine (83 dans le mois) et touchera le SMIC horaire. Son patron touchera une subvention égale au RMI (411 €par mois) et ne paiera que le complément pour faire le SMIC horaire soit 183 €par mois. Il payera des charges mais uniquement sur ces 183 €!

1) Qui va en bénéficier ?

Le RMIste devenu RMAste ? Il va devoir faire 83 heures dans le mois. Il touchera 594 €soit un gain net, par rapport au RMI, de 183 €par mois (+2,2 €de l'heure), la fortune quoi ! Mais, pour aller travailler, il lui faudra, la plupart du temps, un véhicule, le payer, le passer au contrôle technique, le réparer, mettre de l'essence dedans, bien souvent, aussi, il lui faudra faire garder ses enfants... On dit que, pour l'instant il ne perdrait pas les maigres droits qu'il a au RMI. On dit aussi que les promesses gouvernementales n'engagent que ceux qui y croient. L'avenir dira si celles là seront en tout ou partie tenues. Toujours est-il que l'ex-RMIste n'y sera pas gagnant. Au mieux il n'y perdra pas : il aura, une fois payé ses frais, le même revenu qu'au RMI et travaillera, comme on dit, pour la gloire et le plus grand profit du patron. Il est clair que, s'ils n'ont pas recours à la contrainte, par exemple en menaçant de couper le RMI, ils n'auront quasiment pas de volontaire.

Le patronat ? Un ouvrier au SMIC lui coûte 8,50 €de l'heure, charges comprises. Un RMAste lui coûtera 2,86 €(avec les charges). En clair un RMAste lui reviendra trois fois moins cher qu'un SMICard.

2) Qui va payer ? Sur le dos de qui cela va-t-il se faire ?

A l'évidence le notre et de deux façons :

- La subvention égale au RMI c'est l'Etat qui va la payer, c'est à dire, en clair que c'est nous, les travailleurs qui allons la régler à travers nos impôts qu'ils soient directs (impôt sur le revenu) ou indirects (TVA, taxe sur le tabac et autres...) Il est prévu de transférer la gestion du RMI et du RMA aux départements c'est encore nous qui payerons par l'intermédiaire des taxes foncières et des taxes d'habitations.
- **DE QUI LES RMASTES VONT-ILS PRENDRE LA PLACE ?** Si l'économie était en pleine expansion, si les patrons embauchaient à tour de bras la question ne se poserait pas mais c'est le contraire : c'est à tour de bras que, chaque jour, on ferme les usines et on licencie : **ALORS, FORCEMENT, UN RMASTE EMBAUCHE C'EST UN AUTRE TRAVAILLEUR MIS A LA RUE.**

Cela ne nous surprend d'ailleurs pas, cela fait suite à une longue liste d'attaques contre les travailleurs dont les dernières sont :

856 700 de nos camarades vont voir leurs droits aux ASSEDICS diminués de 1 à 14 mois avec la nouvelle convention ASSEDIC (votée fin 2002 par le MEDEF, la CGC, La CFTC et la CFDT). Ils seront pour 1/3 mis aux ASS, 1/3 au RMI et le dernier tiers n'aura plus aucune indemnisation ! Les ASSEDICS sont financés par les cotisations patronales et ouvrières : les patrons en payent une partie. En vidant nos camarades des ASSEDICs ils ne payeront plus rien et c'est nous qui payerons plein pot pour les ASS et le RMI.

Les ASS seront limitées dans la durée : on ne pourra désormais les toucher que deux ans. Après ce sera le RMI ou (selon les ressources familiales) plus rien. Difficile de croire que le gouvernements n'a pas pour objectif, à terme, de laisser les départements se débrouiller tous seuls avec la misère.

Alors pour répondre aux questions : il n'y a pas photo !

- 1) Ce sont les patrons qui vont bénéficier d'une main d'œuvre aux prix du tiers monde !
- 2) Ce sont les travailleurs, par leurs impôts, qui vont payer

Qui, concrètement, dans l'immédiat, est menacé dans son emploi ?

Un RMAste ne prendra pas l'emploi d'un ouvrier hautement qualifié, *encore que* 27% des RMIstes ont un diplôme de niveau bac ou plus. Il ne prendra pas la place d'un travailleur au SMIC en CDI : il faudrait préalablement le licencier et la loi impose un délai de 6 mois avant de réembaucher sur le même poste... *encore qu'*il y a des combines et qu'il ne manque pas de patrons qui ont de l'imagination à revendre dans ce domaine : la loi interdit certes de licencier un SMICard pour, ensuite, embaucher un RMAste. Elle n'interdit pas d'embaucher d'abord le RMAste et, ensuite, de licencier le SMICard !

Un CDD peut ne pas être renouvelé et rien n'interdit de le remplacer par un RMA. La loi prévoit que les agences d'intérim peuvent embaucher des RMA, elle ne prévoit même pas la limitation du nombre de ceux-ci : il y a fort à parier que beaucoup d'emplois en intérim vont être, rapidement, assurés par des RMAstes.

Alors qui est visé ?

Dans un premier temps ce sont, à l'évidence, les RMistes (qui vont travailler sans perspective d'avenir et quasiment, vu leurs frais, gratuitement) et les couches les moins bien payés du prolétariat : les ouvriers en CDD et les intérimaires. Eux ont du souci à se faire ils sont, directement, dans le collimateur.

Mais, si l'on laisse faire, quand il y aura, dans les entreprises, beaucoup d'ouvriers payés au tiers du SMIC et sans aucun droit, même pas le droit à une retraite, ce seront tous les autres que le patronat et le gouvernement vont montrer du doigt comme des privilégiés. C'est, pour tous les autres la perspective d'une pression considérable, de tous les côtés, pour baisser les salaires, les retraites et nos derniers droits.

Vous en doutez ? Rappelez-vous les retraites : d'abord on passe le privé à 40 annuités, puis on traite les fonctionnaires de privilégies et, sous prétexte d'égalité, c'est tout le monde qui, pour 40 annuités et bientôt plus, recevra une retraite fortement amputée. Cela continue avec les complémentaires.

En fait ce qui est visé par le patronat et le gouvernement c'est le SMIC et le droit du travail. Ils n'osent pas les attaquer de front, ils essayent de les abolir de fait en généralisant le travail payé, mensuellement, au dessous du SMIC et ne respectant pas la législation du travail, en généralisant les contrats du type RMA.

Face au gouvernement et au patronat, qui nous plument et nous rançonnent depuis des décennies l'ensemble des travailleurs, ne peut gagner qu'en refaisant son unité. Ecartons les divisions que nos ennemis sèment à foison sous nos pas :

**UN POUR TOUS, TOUS POUR UN
SEULS NOUS NE SOMMES RIEN,
TOUS ENSEMBLE NOUS SOMMES INVINCIBLES**

* * *

Brésil.

Interview du secrétaire général de la CUT brésilienne (Joao Felicio) dans la Nouvelle Vie Ouvrière du 5/12/03 :
"Il faut donner plus de temps à Lula" (!!).

Question: Quel bilan tirez-vous de l'action du gouvernement Lula ?

Réponse: Il faut se rappeler qu'avant son élection, lula faisait peur à tout le monde. Les milieux d'affaires brésiliens prétendaient que si le leader du PT accédait au pouvoir, le pays allait ploger dans une crise économique et politique sans précédent. Le pays était considéré comme une destination à risque pour les investisseurs étrangers. Lula a donc dû commencer par rassurer la communauté économique internationale sur sa crédibilité. Il a dû contenir l'inflation et assurer que les engagements du Brésil, notamment sur le remboursement de la dette, seraient tenus. Ces engagements étaient d'autant plus difficiles à honorer que le contexte économique était particulièrement difficile.

Question: le MST continue à envahir les terres en réclamant toujours une réforme agraire.

Réponse: Là encore, il faut comprendre que tout ne peut être fait tout de suite. La réforme agraire est, certes, le moyen le plus efficace pour lutter contre le chômage. Mais cette réforme dne ser ésume pas à prendre des terres des riches pour les distribuer aux pauvres. Il faut également donner à ces derniers les moyens de les exploiter dans de bonnes conditions. Il faut également créer les infrastructures qui permettent aux familles de vivre sur ces terres, comme des écoles ou des hôpitaux. Tout cela demande de l'argent, du temps.

Question: certains pourtant jusque dans les rangs du PT regrettent que les choses n'aillent pas assez vite. C'est le cas de F. Gabeira, député du PT, qui a récemment quitté le PT en déclarant que Lula était un homme de gauche qui faisait une politique de droite.

Réponse: F. Gabeira a tenu des propos excessifs. On peut comprendre qu'il y ait de l'impatience, mais il y a une réalité qu'il ne faut pas oublier. Lula est à la tête d'un gouvernement de compromis national qui inclut des ministres de tendances politiques diverses. Le PT ne possède pas non plus la majorité au Parlement. Il est donc tenu de composer avec cette réalité. Et chaque réforme doit être âprement négociée.

Question: la CUT est historiquement très proche de Lula. Or certaines mesures comme la baisse des retraites des fonctionnaires ou la réforme de l'assurance sociale ne sont pas bien passées. Comment gérez-vous cette contradiction ?

Réponse: nous tenons à garder notre propre autonomie par rapport aux décisions du gouvernement. Mais il faut se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps de cela, les syndicats n'étaient jamais conviés par les gouvernements à s'asseoir autour de la table pour négocier. Aujourd'hui nous sommes consultés et écoutés. Donc même s'il existe parfois des divergences sur certains points comme l'autorisation de cultiver du maïs transgénique par exemple, nous préférons tout de même ce type de relations.

Question: que souhaitez au Brésil pour cette seconde année de mandat de Lula ?

Réponse: que les bons résultats économiques continuent et que les salaires augmentent ! Que la croissance soit supérieure à 4% aussi, pour permettre de dégager une marge de manoeuvre suffisante pour le remboursement de la dette et pour le financement des programmes sociaux !

Et voilà. N'a-t-on pas déjà entendu tout cela quelque part, et plutôt deux fois qu'une ? ...

* * * * *

Départs.

Amadou Kourouma.

Nous avons l'habitude ici de saluer ceux qui s'en vont parmi les rangs du mouvement ouvrier et révolutionnaire. Mais un grand écrivain qui a exprimé l'horreur de ce que signifie le capitalisme en Afrique mérite qu'on le salue. Aussi parce que ce fut un grand écrivain tout court, un génie de la langue des plus facétieux, lui, l' "indigène africain noir de couleur sauvage de la brousse".

Dans *En attendant le vote des bêtes sauvages* et surtout dans *Allah n'est pas obligé*, Amadou Kourouma s'est inscrit aux côtés des quelques-uns des plus grands auteurs de l'humanité qui ont, par un humour terrible, dépeint l'horreur absolue des enfants soldats, de la désolation totale dans laquelle la survie s'affirme. Un seul auteur européen peut lui être comparé : Grimelsauhsen qui, au XVII^e Siècle, dans *Simplicius Simplicissimus* a dépeint la guerre de Trente Ans entre bandes mercenaires des grandes puissances de l'époque, écumant l'Allemagne.

Qu'une telle comparaison soit possible et justifiée suffit à condamner les maîtres du monde d'aujourd'hui !

Al Richardson.

Al Richardson, historien du trotskysme et éditeur de la revue *Revolutionary History* est décédé brutalement dans son sommeil le 22 novembre dernier, à l'âge de 61 ans. Après avoir fréquenté pendant quelques mois l'organisation de jeunesse de la SLL de Gerry Healy, Mai 68 le voit organisateur de la Campagne de Solidarité avec le Vietnam, et militant de l'IMG (la section d'alors du SU en GB). Exclu de l'IMG pour s'être opposé au tournant ultragauchiste pris par les organisations européennes inspirées par Ernest Mandel (comme la LCR en France) après Mai 68, il abandonne toute participation directe à un groupe politique après quelques tentatives au début des années 70'.

C'est surtout par son association avec Sam Bornstein qui donnera d'abord 3 livres de référence puis le lancement de la revue *Revolutionary History* que Al s'illustrera au service du mouvement ouvrier. Bornstein et Richardson ont publié *Two Steps Back* qui traite de la période 1935-1945 du PC britannique et sert de toile de fond pour deux ouvrages consacrés à l'histoire du trotskisme britannique : *Against the Stream* pour la période allant jusqu'à 1937 et *War and the International* pour la suite jusqu'à 1950, date du naufrage du RCP.

Al Richardson aurait pu mené une brillante carrière académique mais il préféra rester prof d'histoire en lycée, dévoué à ses élèves non-privilegiés et non-fortunés. Fervent partisan de la théorie du mode de production asiatique, il était aussi un passionné d'égyptologie et de recherche archéologique.

Cette notice a été rédigée à partir de l'article de Bruce Robinson paru dans *Solidarity* numéro 3/42

Pour soutenir et élargir la diffusion de Liaisons, faites circuler notre bulletin !
Envoyez-nous vos contributions, remarques, critiques et correspondances à e-Liaisons@voila.fr !